

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE**  
-----

Département  
DE L'AUDE

-----

Séance du : vingt deux septembre deux mille trois

Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents ou représentés : M. GEA Bernard, Mmes DUBOURDIEU Françoise, BARBANSON Yvette, Melle BENARD Irène, MM. MOLVEAU Louis, MANDELLI Ange, VIC Louis, LAFFON Aimé, CRIBAILLET Gérard, SABLAIROL Alain, PLA Gilbert, MOYNIER Michel.

N° 76

Secrétaire de séance : Monsieur GEA Bernard

**OBJET : AVENANT 2 A LA CONVENTION CADRE DU PLAN LOCAL D'INSERTION POUR  
L'INSERTION ET L'EMPLOI.**

Monsieur le Rapporteur expose :

La ville de Narbonne a mis en place, le 1<sup>er</sup> juin 1995, un Plan Local pour L'insertion et l'Emploi (P.L.I.E.), celui-ci a pour objet de faciliter l'accès à l'emploi de personnes en difficulté d'insertion (Chômeurs de longue durée, bénéficiaires du RMI, jeunes en situation d'échec...).

En application des directives du Fonds Social Européen (F.S.E.) et du Ministère du Travail, la gestion du P.L.I.E., par convention en date du 10 juillet 1996, a été confiée à Narbonne Insertion, association régie par la loi de 1901.

Cette convention a été reconduite en date du 9 juillet 2001 pour une durée de 6 ans et arrivera à échéance le 31 mai 2006.

L'article 6 de cette convention stipule que des conventions spécifiques pourront être signées pour définir les modalités de mise à disposition par la Ville de Narbonne de biens mobiliers et immobiliers.

La Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise, créée par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2002, se substituera en application de l'article L. 5211-5 III du Code Général des Collectivités Territoriales à la Commune de Narbonne dans les actions engagées au titre de la présente convention.

Le présent avenant prend acte du transfert de compétence opéré par la Commune de Narbonne au profit de la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise, tout en respectant les termes de la convention.

**Je vous propose :**

- d'approuver l'avenant 2 à la Convention Cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi prenant acte du transfert de compétence opéré par la Commune de Narbonne au profit de la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise,
- d'autoriser M. le Président à verser la subvention prévue dans le cadre du cofinancement avec le Fonds Social Européen et le Conseil Général,

- d'autoriser M. le Président à signer tout document de type administratif, technique ou financier relatif à cette convention, et aux conventions spécifiques qui en découlent

Le Bureau adopte à l'unanimité.

Le Président,

M. Michel MOYNIER.